



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chaines publiques

Question écrite n° 3594

Texte de la question

M. Georges Sarre appelle l'attention de M. le ministre de la communication sur les inquiétudes suscitées par l'annonce de la composition de la commission de réflexion sur la télévision de service public. Il est en effet regrettable que cette commission ne comprenne aucun parlementaire de l'opposition, au détriment du respect d'un élémentaire pluralisme. En outre, il est pour le moins paradoxal qu'à cette commission, officiellement chargée de réfléchir à l'avenir du secteur public, aucun professionnel du secteur concerné n'ait été invité à participer. Ainsi constituée, cette commission ne présente donc aucune garantie d'objectivité, et ses conclusions ne sauraient, dans ces conditions, avoir auprès des professionnels du secteur public toute la crédibilité nécessaire. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage d'en modifier la composition dans un sens plus équitable.

Texte de la réponse

La commission de réflexion sur la télévision de service public, dont les travaux sont maintenant très avancés, est composée de personnalités représentatives d'horizons intellectuels et de professions complémentaires qui ont été choisies pour leur compétence et pour leur expérience en matière audiovisuelle et non pour leur appartenance à tel ou tel courant politique. De nombreux experts du secteur audiovisuel en font partie qui représentent tant la télévision publique et privée que la production audiovisuelle et cinématographique.

Données clés

Auteur : [M. Sarre Georges](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3594

Rubrique : Télévision

Ministère interrogé : communication

Ministère attributaire : communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 juillet 1993, page 1954

Réponse publiée le : 13 septembre 1993, page 2939